

**Approbation de la convention de partenariat relative
à l'accueil d'étudiants de Licence 2 STAPS-MS au sein
de la MJC Empalot**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 23 septembre 2025**

Délibération 2025/09/CFVU – 126

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la convention de partenariat relative
à l'accueil d'étudiants de Licence 2 STAPS-MS au sein de la MJC Empalot.**

Toulouse, le 23 septembre 2025

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À L'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS DE L2 STAPS-MS AU SEIN DE LA MJC EMPALOT

Entre :

L'Université de Toulouse, dont le siège est situé 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9,
SIRET n°938 271 392 00012 – Code APE : 85.42Z
représentée par sa Présidente, Madame Odile RAUZY, agissant pour le compte de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH), dirigée par Monsieur Jean-Paul DOUTRELOUX.

Ci-après désignée l' « UT » ;

et :

La Maison des Jeunes et de la Culture d'Empalot , située 9 rue Maria Mombiola, 31400 Toulouse,
SIRET n°776 951 659 00023 – Code APE : 94.99Z
représentée par sa Directrice, Madame Delphine RAFFEL.

Ci-après désignée la « MJC Empalot » ;

L'ensemble désigné communément par « Les Parties ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH) de l'UT propose une licence mention STAPS - Management du sport (MS), qui vise à former des étudiants aux métiers du management du sport, au montage de projet et à l'intégration de structures du secteur des pratiques sportives, récréatives, culturelles et de loisirs, en lien avec les territoires.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Empalot organise ses actions autour de cinq domaines d'activités : l'action pour les jeunes de 10-25 ans avec un accueil de loisirs pour les 10-17 ans ; l'animation locale et culturelle ; l'accompagnement et le soutien aux pratiques artistiques ; les ateliers artistiques, culturels, sportifs et de détente ; l'accompagnement et le soutien à la vie associative.

Elle participe activement à la vie du quartier et du territoire, défend des valeurs de laïcité, de respect des différences et de participation des habitants, et s'engage dans de nombreuses actions partenariales.

L'UT et la MJC Empalot souhaitent mettre en place un partenariat, se concrétisant par l'accueil des étudiants de 2^e année de Licence STAPS-MS à la MJC Empalot, dans le cadre de terrains d'observation d'une part, et de stages conventionnés d'autre part.

Ce partenariat a pour objectif de permettre aux étudiants de découvrir un acteur social et culturel ancré dans un territoire, et de les sensibiliser aux actions proposées aux usagers toulousains du quartier d'Empalot. Ils pourront ainsi transposer les acquis de la formation dans un cadre professionnel, et prendre connaissance d'un projet utilisant les activités physiques, sportives et artistiques comme support de réflexion pédagogique.

Par ailleurs, ce partenariat permettra à la MJC de promouvoir les actions menées dans le quartier Empalot, et de s'inscrire dans une démarche d'ouverture vers l'Université de Toulouse et ses étudiants.

Article 1 : Objet

Cette convention a pour objet de définir les modalités de l'accueil des étudiants de L2 STAPS-MS au sein de la MJC dans le cadre de la réalisation de :

- Terrains d'observation
- Stages conventionnés

Article 2 : Accueil d'étudiants de L2 STAPS-MS à la MJC Empalot dans le cadre de terrains d'observation

2.1 Objectifs pédagogiques

L'accueil des étudiants de L2 STAPS en terrain d'observation à la MJC Empalot est réalisé dans le cadre de l'UE obligatoire 47 dispensée en L2 STAPS-MS : "Analyser une APS et développer son sens critique".

Le partenariat répond aux objectifs pédagogiques suivants :

- Découvrir un cadre professionnel
- Etudier un projet adapté à des spécificités relatives aux publics et aux territoires
- Analyser comment les activités physiques et sportives peuvent être utilisées comme un moyen de lutte contre les inégalités sociales.

2.2 Organisation

L'ensemble des étudiants de L2 STAPS-MS participeront aux terrains d'observation à la MJC Empalot.

Ils seront répartis en trois groupes de 18 à 36 étudiants, accueillis successivement à la MJC Empalot lors de sessions de 2h par groupe. Ces sessions auront lieu entre janvier et avril de chaque année universitaire, selon un planning défini conjointement par l'UT et la MJC Empalot. Chaque groupe d'étudiants sera encadré lors des sessions par un enseignant de la F2SMH et demeure sous sa responsabilité.

2.3 Déroulé

Lors de chaque session, une intervention de 2h sera réalisée par la Directrice de la MJC, et comportera les éléments suivants :

- Visite de la structure
- Présentation du fonctionnement et de l'organisation de la structure
- Analyse des spécificités du territoire d'Empalot
- Présentation des actions mises en œuvre par le biais des APSA
- Temps d'échange avec les étudiants

Article 3 : Accueil d'étudiants de L2 STAPS-MS à la MJC Empalot dans le cadre de stages

3.1 : Cadre pédagogique

Des étudiants de L2 STAPS-MS pourront être accueillis à la MJC Empalot dans le cadre du stage obligatoire prévu dans la formation (UE 46).

Ce stage vise à permettre la construction (ou la validation) du projet professionnel de l'étudiant. Envisagé dans sa dimension pré-professionnalisante, il doit donc être l'occasion :

- De rencontrer des professionnels, de les interroger sur la réalité de leurs emplois et travail à partir d'une démarche active de la part de l'étudiant ;
- D'appréhender le fonctionnement d'un milieu professionnel donné et notamment ses codes et usages ;
- De réfléchir à son orientation en fonction d'une analyse de ses compétences et de celles requises dans les emplois ambitionnés ;
- De participer au fonctionnement de la structure en assumant des tâches effectives en lien avec le management.

3.2 Organisation

Le stage doit être d'une durée de 105 heures (soit l'équivalent de trois semaines) et réalisé entre octobre et juillet. Il peut être réalisé en continu ou bien de manière fractionnée.

La MJC Empalot s'engage à accueillir jusqu'à 4 étudiants de L2 STAPS-MS.

Les candidats seront sélectionnés sur la base d'un CV et d'une lettre de motivation.

3.3 Convention de stage

Le stage doit être formalisé par une convention signée entre la structure, l'UT et l'étudiant à cet effet.

Article 4 : Référents de la convention

Les personnels référents en charge du suivi de la convention sont :

- Pour la MJC Empalot : Mme Delphine RAFFEL, mjctoulouseempalot@gmail.com, 05 34 31 10 05
- Pour l'UT : Mme Hélène BRUNAUX, helene.brunaux@univ-tlse3.fr

Article 5 : Traitement de données à caractère personnel

La mise en œuvre de la présente convention implique des Parties de procéder au traitement de données à caractère personnel, dites « Données », au sens du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les Parties s'engagent à traiter les Données conformément à la réglementation précitée, notamment au regard des principes de responsabilité, nécessité, finalité, licéité, transparence, limitation de la conservation, sécurité, intégrité, confidentialité, restriction des transferts hors Union Européenne et de notification des violations.

Tout traitement de Données né des relations contractuelles des Parties ne peut avoir d'autre finalité que le strict accomplissement de leurs obligations respectives prévues dans la présente convention.

La présente clause vaut pour la durée de la présente convention et survivra à son expiration ou sa résiliation.

Les Parties se communiquent respectivement les coordonnées de leurs délégués à la protection des données :

- Le délégué de l'UT est joignable au 05 61 55 78 94 ou sur l'adresse courriel suivante : dpo@univ-tlse3.fr

- Le délégué de la MJC Empalot est joignable au 05 34 31 10 05 ou sur l'adresse courriel suivante : delphine.raffel@mjctoulouseempalot.com

Article 6 : Assurances

L'UT et la MJC Empalot déclarent chacune avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile en cours de validité couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels, dont les attestations sont fournies en annexe à la présente convention.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2024 et prendra fin à l'issue de l'année universitaire 2026/2027, soit le 31 août 2027.

Article 8 : Modification et résiliation

La convention pourra être modifiée par voie d'avenant signé par les deux Parties.

Elle pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties avec un délai de préavis de trois (3) mois après envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception.

Article 9 : Litiges

Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend découlant de la rédaction, de l'application, ou de l'interprétation de la présente convention. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait en deux (2) exemplaires

À Toulouse, le

La Directrice de la MJC Empalot

La Présidente de l'Université de
Toulouse

Delphine RAFFEL

Odile RAUZY

Pour Visa,
Le doyen de la F2SMH



Jean-Paul DOUTRELOUX